Envoyé en préfecture le 27/11/2026
Reçu en préfecture le 27/11/2026
Publié le 27/11/2026
ID : 081-200040905-20261123-231126_4-DE

Carmausin Ségala

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2026

Dument convoqué, le bureau communautaire s'est réuni en session ordinaire le 23 novembre 2026 à 18h, dans la salle de réunion au siège de la 3CS, sous la Présidence de Jean-Marc BALARAN.

Étaient présents, les délégués suivants :

Membres présents : 14
BALARAN Jean-Marc, BRANDLI BARBANCE Simon, CALMELS Thierry, CLERGUE Jean-Claude, COURVEILLE Martine, KOWALIK Jean-François, KULIFAJ TESSON Mylène, MALATERRE Guy, MANUEL Christian, MUNOZ Sonia, NORKOWSKI Patrice, RECOULES Vincent, SAN ANDRES Thierry, VEDEL Adeline.

Membres excusés : 6
BOUYSSIE François, DEDIEU Karine, HAMON Christian, ICHARD Xavier, MALIET Thierry, REDO Aline.

Secrétaire de séance :
COURVEILLE Martine

NOMBRE DE MEMBRES – QUORUM : 11			
Membres en exercice	20	Membres avec pouvoir	0
Membres présents	14	Voix délibératives	14

DELIBERATION N° 2026/11/23-4 :
PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PARTICIPATION DU PRESIDENT (M. BALARAN) ET DU VICE-PRESIDENT EN CHARGE DES FINANCES (M. CLERGUE) AU CONGRES ANNUEL DES INTERCOMMUNALITES DE FRANCE DU 14 AU 16 OCTOBRE 2026 A DUNKERQUE

Messieurs Balaran (Président) et Clergue (Vice-Président) ont participé au congrès d'Intercommunalités de France, organisé à Dunkerque du 14 au 16 octobre 2026 dans le cadre de leurs fonctions au sein de la Communauté de communes.
Cette manifestation constitue un temps d'échanges et d'information sur les enjeux de l'intercommunalité, les évolutions des politiques publiques et les pratiques des collectivités territoriales.

À cette occasion, les élus précités ont engagé des frais liés à leur participation à cet événement.

Envoyé en préfecture le 27/11/2026
Reçu en préfecture le 27/11/2026
Publié le 27/11/2026
ID : 081-200040905-20261123-231126_4-DE

Il est proposé au Bureau communautaire de prendre en charge les frais engagés par le Président et le Vice-Président à l'occasion de ce déplacement et de procéder à leur remboursement, sur présentation des justificatifs correspondants.

Les dépenses présentées au remboursement concernent :

- Les frais de transport (parking, carburant, transport en commun),
- Les frais de restauration.

Le montant total des frais présentés s'élève à 203.81 €, réparti comme suit :

- M. Balaran Jean-Marc : 179.51 €
- M. Clergue Jean-Claude : 24.30 €

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le remboursement des frais tels que présentés ci-dessus.
PRECISE que les crédits sont prévus au budget 2026.

Fait et délibéré le 23 novembre 2026.

Le Président,
Jean-Marc BALARAN

Communauté de Communes Carmausin-Ségala
2 Rue du Gaz
81400 CARMAUX

Le secrétaire de séance,
Martine COURVEILLE

Acte certifié exécutoire compte tenu :
- de sa transmission en Préfecture le
- de sa publication le